## avis de modification



Québec, le 25 juin 2024

Avis est, par les présentes, donné que la Ville de Québec a mis à jour sa Politique de confidentialité. Ces modifications entreront en vigueur le 10 juillet 2024.

### Contexte des modifications

Le 8 novembre 2023, le gouvernement du Québec a adopté le *Règlement sur les politiques de confidentialité des organismes publics recueillant des renseignements personnels par un moyen technologique*, en vertu de l'article 63.4 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1). Ce règlement définit le contenu minimal des politiques de confidentialité des organismes publics et de leurs avis de modifications.

Par conséquent, la Ville de Québec a mis à jour de sa Politique de confidentialité afin de respecter les exigences législatives qui lui sont applicables.

#### Modifications apportées

La Politique de confidentialité de la Ville de Québec est désormais rédigée en termes clairs et simples et contient les informations suivantes :

- Le nom de l'organisme qui recueille les renseignements personnels et, dans le cas où les renseignements sont recueillis par un tiers au nom de l'organisme public, le nom de ces tiers;
- 2. Une description des renseignements personnels recueillis;
- 3. Les fins auxquelles les renseignements personnels sont recueillis;
- 4. Les catégories de personnes qui, au sein de la Ville, ont accès aux renseignements personnels;
- 5. Les moyens technologiques par lesquels les renseignements personnels sont recueillis;
- 6. Les catégories de tiers à qui il est nécessaire de communiquer des renseignements personnels;
- 7. Une mention relative aux droits d'accès et de rectification prévus à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1), de même que le nom de la personne responsable de la protection des renseignements personnels et les coordonnées permettant de communiquer avec elle;

# avis de modification



- 8. Une mention quant à la possibilité que les renseignements personnels soient communiqués à l'extérieur du Québec;
- 9. Une brève description des mesures prises pour assurer la confidentialité et la sécurité des renseignements personnels;
- Une mention du droit de la personne concernée par les renseignements personnels de se prévaloir du processus de traitement des plaintes relatives à la protection des renseignements personnels;
- 11. Les coordonnées où adresser toute question relative à la Politique de confidentialité de la Ville de Québec;
- 12. La date d'entrée en vigueur de cette politique et la date de sa plus récente mise à jour.

Cette nouvelle politique vient remplacer la Politique de confidentialité et de sécurité de l'information qui est abrogée.

#### **Questions ou commentaires**

Si vous avez des questions ou des commentaires relativement à la Politique de confidentialité ou à cet avis de modification, n'hésitez pas à écrire au responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels :

Me Julien Lefrançois

Responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels Ville de Québec

2, rue des Jardins, RC05

Québec (Québec) G1R 4S9

Courriel: loiacces@ville.guebec.gc.ca